

-1-

REPRISE DE LA SEANCE

(La séance est ouverte à 19h22)

V- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

-2-

MEMBRE DU GOUVERNEMENT PRESENT

Est au banc du Gouvernement :

- Monsieur Abdoulaye Baldé, Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural.

-3-

OUVERTURE DE LA SEANCE

MADAME LA PRESIDENTE

Monsieur le Ministre,
Chers Collègues,
La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle la question orale posée au Gouvernement par Monsieur le Député Djibo KA et relative à la salinisation des terres cultivables.

Je donne la parole à Monsieur Djibo KA, auteur de la question orale, pour trois (3) minutes.

MONSIEUR DJIBO KA

Merci bien, Madame le Président.

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, je vous salue.

Le Sénégal compte trois (3) millions huit cent mille hectares de terres cultivables. Un million de terres est mangé par le sel en Casamance, au Saloum, au Sine et dans le Delta du fleuve. En 2008 ou 2009, le Gouvernement du Sénégal avait adopté un document de projet pour éradiquer le sel des terres cultivables sénégalaises, évalué à trente-deux (32) milliards de francs CFA, en besoin d'investissement ; il avait soumis

ce dossier-là aux bailleurs de fonds, nos partenaires techniques et financiers.

Monsieur le Ministre, que comptez-vous faire pour combattre le sel des terres sénégalaises ? On va envoyer un autre programme, sinon, la terre va manger nos cultures au Saloum, au Sine, en Casamance, même au Djolof, maintenant. C'est une calamité extrêmement grave.

Je vous remercie.

MADAME LA PRESIDENTE

Merci, cher Collègue.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour quinze (15) minutes.

MONSIEUR LE MINISTRE

Merci, Madame la Présidente.

Honorables députés,

Chers invités,

Je voudrais tout d'abord remercier très sincèrement l'Honorable député Djibo KA, d'avoir introduit en question orale la problématique de la salinisation des terres agricoles au Sénégal, et de m'avoir donné ainsi l'opportunité de débattre sur ce sujet qui, au-delà du fait qu'il soit une préoccupation nationale en est également une au niveau mondial. Dans le monde, la salinisation des terres affecterait environ neuf cent trente-quatre (934) millions d'hectares répartis ainsi qu'il suit :

- 17,6 millions d'hectares en Amérique du Nord et du centre ;
- 129 millions d'hectares en Amérique du Sud ;
- 50 millions d'hectares en Europe ;
- 80 millions d'hectares en Afrique ;
- 299 millions d'hectares en Asie ;
- 357 millions d'hectares en Australie.

Pour revenir dans le contexte national sur la question de la salinisation des terres agricoles, qui, notons-le, s'inscrit dans le cadre global de la dégradation des terres et apporter des réponses suite à l'interpellation de l'Honorable député Djibo KA, je vais axer essentiellement mon propos sur les quatre points suivants :

- la problématique de la salinisation des terres ;
- les réponses apportées par l'Etat et les différents acteurs ;
- les contraintes et difficultés rencontrées ;
- les perspectives et recommandations.

Mais auparavant, j'aimerais souligner que, effectivement, un document portant programme de protection et de récupération des terres salées, avait été soumis en conseil interministériel le 5 février 2008 ; ledit conseil avait, à l'époque, formulé les recommandations ci-après :

- la première recommandation était de mettre en place un programme national de protection et de récupération des terres salées ;
- la deuxième recommandation était de créer l'observation de lutte anti sel, chargé de la mise en place de banque de données et de suivi de la salinité des eaux et des sols ;
- la troisième recommandation était de poursuivre la maîtrise de l'eau dans les bas fonds par la mise en place des bassins de rétention ;
- la quatrième était de promouvoir et de valoriser les résultats de la recherche-développement dans les domaines des cultures adaptées à la salinité des terres et aux amendements ;
- la cinquième était de mettre en place un comité national de suivi-évaluation, qui rendra compte tous les trois (3) mois au Premier Ministre.

Le document de programme en question avait fait l'objet d'une validation nationale par les différents départements ministériels concernés par la problématique, et en vue d'obtenir les financements requis, était soumis aux bailleurs par le biais d'une requête introduite par le Ministère de l'Economie et des Finances ; jusqu'ici, ladite requête n'a pas reçu une suite favorable. Toutefois, la préoccupation demeurant, la suite de mes propos est aérée, les efforts qui continuent à être fournis pour amoindrir les effets néfastes du phénomène de salinisation des terres et rester dans le cadre global défini par les recommandations ci-dessus.

Quelle est la problématique ? La dégradation des sols et la perte de fertilité des terres agricoles constituent des contraintes majeures au développement agricole de notre pays. En effet, il y aurait même une corrélation entre les performances de l'agriculture sénégalaise et la dégradation des sols, compte tenu de l'incapacité à atteindre des niveaux de productivité suffisants.

La banque mondiale, en 2017, estime les pertes annuelles de l'ordre de 1% du PIB, dues à la dégradation des terres. Parmi les processus de dégradation, la salinisation occupe une place croissante avec d'une part, les longues périodes d'exploitation incontrôlée des ressources naturelles et d'autre part les effets néfastes de la sécheresse et des changements climatiques, vécus à travers plusieurs années.

La salinisation des terres est un des processus de dégradation les plus redoutables, non seulement du fait de sa complexité et de ses manifestations multiformes, mais aussi du fait de l'ampleur de son

impact négatif sur l'environnement en général, et les terres cultivables en particulier.

Elle constitue l'un des principaux obstacles à la riziculture avec, notamment, la toxicité engendrée qui conduit progressivement à l'abandon par les producteurs de surfaces jadis fertiles et cultivables.

Aujourd'hui, il est largement admis que la salinisation des terres agricoles combinées au phénomène de l'acidification, accumulation d'ions d'aluminium, de fer, a atteint au Sénégal des proportions et un niveau de gravité tel qu'elle compromet le niveau des productions agricoles.

Aussi le processus revêt-il une complexité telle qu'il suscite plusieurs tentatives d'amélioration de sa compréhension et d'estimation de son ampleur. L'estimation des superficies des terres sous l'emprise du processus de salinisation au Sénégal donne plusieurs résultats suivant les hauteurs et les démarches méthodologiques utilisées.

D'aucuns estiment les superficies affectées à 1 200 000 hectares (Sadio, 1989) et d'autres à 1 700 000 hectares (LADA, 2003). Toutefois, tous s'accordent sur les zones les plus atteintes par le processus de salinisation que sont le Sine Saloum, la Casamance, la zone du fleuve Sénégal, les Niayes et à un niveau moindre, le Sénégal oriental.

La salinisation des terres est d'origine naturelle ou entropique, et est connue sous deux formes : une salinisation primaire, issue de la roche mer, comme c'est le cas au Sénégal oriental, et une salinisation secondaire qui dépend de tout un ensemble de processus et facteurs environnementaux dont les principaux sont les intrusions marines causées par l'avancée du biseau salé dans les zones estuariennes et côtières : Sine-Saloum, Casamance et Niayes.

En effet, en période de sécheresse, l'eau de la mer remonte sur de longues distances dans le lit des fleuves et il y a comme une inversion de l'écoulement normal de l'eau des fleuves.

Ensuite, il y a les remontées capillaires qui se produisent dans les zones à nappe phréatique saumâtre ou salée, sous l'effet de l'augmentation de l'évapotranspiration, suite à des hausses de température. La manifestation du phénomène se lie à travers une raréfaction de la végétation dans les zones affectées, avec des accumulations de sel ou une structure poudreuse de la partie superficielle du sol.

Les phénomènes anthropiques, essentiellement dans la zone du fleuve Sénégal, les mauvaises pratiques agricoles qui favorisent la salinisation

des sols sont l'utilisation irrationnelle d'intrants chimiques, la mauvaise qualité des aménagements et l'absence de système de drainage et l'utilisation inappropriée des eaux saumâtres pour l'irrigation.

Il y a aussi le transport par le vent des limons salés et leur dépôt sur les terres cultivables de plateaux. Ainsi, les surfaces envahies s'étendent inexorablement. L'évolution du front de salinisation suite aux aléas climatiques et à l'action anthropique a engendré l'accroissement des terres salées au Sénégal, et particulièrement dans le domaine fluvio-marin du Sine- Saloum.

Quelles sont les réponses apportées ? Face à la problématique de la salinisation qui est d'envergure nationale, plusieurs actions ont été menées par l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les populations et les ONG. Ces interventions ont commencé bien avant l'indépendance, vers les années 48, par la mise en place de digues de protection contre l'intrusion saline dans les régions du Sine-Saloum et de la Casamance.

Aujourd'hui, la lutte anti sel est plus que jamais actuelle dans les stratégies de développement de certaines régions, notamment celles du centre et du Sud du pays. Les solutions couramment préconisées pour lutter contre le processus et augmenter la productivité des terres se sont résumées à l'utilisation d'espèces et de variétés adaptées, halophiles ou halotolérantes, et à la réduction de la salinité par la mise en œuvre de méthodes physiques, chimiques, biologiques et/ou mixtes.

Différents projets et programmes achevés ou en cours ont été mis en œuvre pour lutter contre le phénomène (cf. l'annexe du document). Ces efforts ont permis de protéger plusieurs dizaines de milliers d'hectares ; mais le problème demeure d'actualité et avec plus d'acuité du fait des changements climatiques. Pour mettre en cohérence l'ensemble des initiatives, un programme de protection et de récupération des terres salées avait été élaboré, soumis à l'adoption du Conseil interministériel en février 2008 et proposé au financement des bailleurs. Et c'est son devenir qui constitue le centre d'intérêt spécifique de l'Honorable député Djibo KA.

A ce propos, je précise que malgré les financements non encore acquis dans la poursuite des interventions pour faire face au phénomène, plusieurs actions continuent d'être mises en œuvre dans mon département. Il s'agit du Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale (PAPIL). La deuxième phase 2011–2015 : il a pour objectif sectoriel de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité

alimentaire, en promouvant des infrastructures de maîtrise de l'eau et des mesures d'adaptation au changement climatique.

Il intervient dans les régions de Fatick, Kédougou, Kolda et Tambacounda et est financé par la Banque Africaine de Développement, à hauteur de 16,28 millions d'unités de compte et par la Banque Islamique de Développement, à hauteur de quatorze (14) millions de dollars.

Depuis son démarrage, le projet a réalisé cent sept (107) ouvrages et aménagements de maîtrise d'eau de ruissellement, dont trente un (31) ouvrages anti sel, trois (3) grands ouvrages de retenue et de franchissement, trente-deux (32) micros barrages et seuils, dix-neuf (19) mares pastorales, dix (10) micros périmètres irrigués et douze (12) bas-fonds aménagés.

La surface totale des terres salées récupérées dans la région de Fatick est de 2210 hectares, et celles de terres protégées de 6500 hectares. Il a également permis de réaliser, en collaboration avec l'Institut National de Pédologie et le Centre de Suivi Ecologique, une récente étude pour évaluer l'ampleur du phénomène de salinisation des terres dans les régions de Fatick et de Kaolack, aujourd'hui estimée à plus de deux cent mille hectares.

Les ouvrages construits ont permis de développer la riziculture et le maraîchage dans les zones d'intervention du projet, avec des productions additionnelles en 2012, de seize (16) mille tonnes de riz et cinq (5) mille tonnes de légumes. Pour 2013 et 2014, il est programmé la construction de vingt-sept (27) ouvrages anti sel devant permettre de récupérer au moins 1500 hectares de terres salées et de protéger cinq (5) mille hectares contre l'avancée de la langue salée.

Il est également prévu l'aménagement de cinq cents (500) hectares de périmètres pour la riziculture, l'aménagement de vingt (20) petits périmètres pour le maraîchage et la construction de 160 km de pistes de désenclavement dans les zones aménagées. Au total et en fin de projet, le PAPIL aura construit cinquante-huit (58) ouvrages anti sel, récupéré 3710 hectares de terres salées, et protégé 11500 hectares contre la salinisation.

Le Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance, depuis 2006, d'une durée de cinq (5) ans et d'un coût estimé à dix-neuf (19) milliards de francs CFA, conserve de manière spécifique l'appui au développement rural, en axant ses interventions sur la préservation et la valorisation du capital productif, eau, sol et forêt, aujourd'hui gravement menacé. Il intervient dans les régions de Sédhiou et Ziguinchor.

Depuis le démarrage du PADERCA et jusqu'en décembre 2012, quarante-cinq (45) vallées ont fait l'objet d'aménagement pour une superficie protégée contre la salinisation de 8263 hectares. 249 ouvrages de maîtrise et de gestion de l'eau en béton sont également réalisés dans ce cadre, en vue d'appuyer les opérations de récupération de terres déjà salinisées. Pour l'année 2013, il est programmé l'aménagement de vingt-six (26) vallées pour une superficie de 8561 hectares ; parmi ces vingt-six (26) vallées, sept (7) sont déjà en cours d'aménagement depuis janvier et février 2013, pour une superficie de 3694 hectares.

Les 4867 hectares restants concernent dix-neuf (19) vallées, dont le marché des travaux, réparti en quatre (4) lots est en cours d'approbation au Ministère de l'Economie et des Finances. Ces travaux devront démarrer au cours du mois de juin 2013, pour être achevés en juin 2014 si une prorogation du délai d'exécution du projet est accordée au-delà de décembre 2013.

Au total, en fin de projet, si tous les présents obstacles sont levés, le PADERCA aura aménagé soixante onze (71) vallées, pour une superficie de 16824 hectares. Le projet de bassins de rétention et de valorisation des forages...

MADAME LA PRESIDENTE

Monsieur le Ministre, vous avez épuisé vos quinze (15) minutes. Tout à l'heure vous aurez l'occasion de revenir plus largement sur votre exposé.

MONSIEUR LE MINISTRE

Je vous remercie, Madame la Présidente.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

-4-

DISCUSSION GENERALE

Chers Collègues,

Je vais communiquer la liste de nos Collègues qui souhaitent intervenir:

Mamadou Moustapha NDIAYE, cinq (05) minutes

Djibril WAR, cinq (05) minutes

Aïssatou DIOUF, cinq (5) minutes

Mamadou DIOP, huit (8) minutes

Magatte TALL, cinq (5) minutes
Oulimata MANE, cinq (5) minutes
Cheikh SECK, cinq (5) minutes
Aimé ASSINE, cinq (5) minutes

Je vous rappelle que le Groupe « Benno Bokk Yakaar » dispose de trente-cinq (35) minutes, mais enfin !

Je vais d'abord donner la parole à l'auteur de la question orale, l'Honorable député Djibo KA, pour cinq (5) minutes.

MONSIEUR DJIBO KA

Merci bien, Madame le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais d'abord me réjouir fondamentalement de la suite de ce programme ; c'est très important. Donc, relancez les bailleurs de fonds du Sénégal et s'il le faut, organisez des réunions spéciales avec les bailleurs de fonds, consacrées à ce dossier-là. C'est très important pour le pays.

Ensuite, je voudrais dire que le PAPIL fait un bon travail. A Fatick, on a cent (100) mille hectares infestés de sel ; on parle même de deux mille (2000) hectares. Dans une zone infestée, l'eau est saumâtre et quand c'est l'hiver, elle est toute bleue. Donc c'est un dossier important, fondamental pour l'autosuffisance alimentaire.

Monsieur le Ministre, il faut organiser des réunions entre les bailleurs de fonds et votre collègue des Finances. N'abandonnez surtout pas ce dossier-là... **[Suite de l'intervention en Wolof].**

MADAME LA PRESIDENTE

Merci, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Mamadou Moustapha NDIAYE, pour cinq (5) minutes.

MONSIEUR MAMADOU MOUSTAPHA NDIAYE

Merci, Madame le Président.

Madame le Président,

[Intervention en Wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

Merci, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Djibril WAR, pour cinq (5) minutes.

MONSIEUR DJIBRIL WAR

Merci, Madame le Président.

Madame le Président,
Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
Mesdames, Messieurs les collaborateurs des Ministres,

[Intervention en Wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

La parole est à notre collègue Aïssatou DIOUF.
Elle n'est pas dans la salle. Nous donnons la parole à Mamadou DIOP,
pour huit (8) minutes.

MONSIEUR MAMADOU DIOP

Je vous remercie beaucoup, Madame le Président.

Madame le Président,
Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs les collaborateurs du Ministre,
Chers Collègues,

Madame le Président, je voudrais d'abord me féliciter de cette flexibilité dans le temps d'antenne quand il s'agit des questions orales. Je voudrais que mon cher ami et frère Moustapha DIAKHATE, et les autres députés puissent voir un peu comment on pourrait s'arranger pour que, véritablement, des débats comme celui-ci puissent avoir lieu très fréquemment. Je me suis rendu compte que, dans certains cas, les députés, en particulier ceux qui sont de l'autre bord, n'ont qu'une ou deux minutes, là où j'ai huit minutes ; c'est vraiment très intéressant, va-t-on dire.

Alors, je voudrais ensuite féliciter et remercier Djibo, pour sa question très intéressante véritablement, féliciter aussi chaleureusement le Ministre, que je rencontre pour la première fois, et ses collaborateurs, pour ce document qu'il nous a remis ; je crois que c'est une mine d'informations et je voudrais vraiment vous en féliciter, Monsieur le Ministre.

Je crois que ce sont des mines d'informations qui permettent de « capaciter » les parlementaires, de renforcer leur niveau de maîtrise des problèmes et donc de pouvoir discuter avec le Gouvernement.

Madame le Président, depuis que nous sommes là, cela fait un an, je n'ai pas encore vu un seul assistant parlementaire, peut-être qu'ils existent, mais je n'en ai pas vu. Regardez le Ministre de l'Agriculture, il a combien de conseillers ? Il y en a ici et là-bas. Il est venu peut-être avec une vingtaine de conseillers ; alors nous, on doit contrôler le Gouvernement et on n'a pas de conseillers, est-ce que c'est valable ? Ce n'est pas valable. C'est un problème ! Puisque j'ai huit (8) minutes, j'en profite !

Maintenant, pour ce qui concerne les terres salées, j'ai été très surpris. D'ailleurs, j'ai posé la question à mon ami Djibo KA. Les chiffres ne sont peut-être pas bons, mais lui dans sa question il a mis un million (1 000 000) d'hectares. Il dit que le document avait chiffré les besoins de financement à trente-deux (32) milliards, pour désaliniser un million (1 000 000) d'hectares. Je n'en croyais pas mes yeux. J'ai voulu contrôler ; j'ai dit : « est-ce que ce n'est pas trois cent vingt (320) milliards ? Il me répond : « non ! C'est bien trente-deux (32) milliards ». L'équivalent, c'est trente-deux (32.000) mille hectare pour désaliniser.

... [Suite de l'intervention en Wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

Merci, cher Collègue,
Je vous rappelle simplement que pour le code de conduite qui a été mis en place, les non-inscrits disposent de huit (8) minutes ; vous êtes seul comme non-inscrits, c'est pour cela qu'on vous a donné la parole pour huit (8) minutes.

La parole est à notre collègue Magatte TALL, pour cinq (5) minutes.

MADAME MAGATTE TALL

Monsieur le Ministre,
[Intervention en Wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

Merci, chère Collègue.
La parole est à notre collègue Oulimata MANE, pour cinq (5) minutes.

MADAME OULIMATA MANE

Merci, Madame la Présidente.
[Intervention en Wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

Merci, chère Collègue.

La parole est à notre collègue Aimé ASSINE, dernier orateur.

MONSIEUR AIME ASSINE

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, cher frère, il me plaît de prendre la parole puisque je ne peux pas parler de désalinisation sans parler de ma chère Casamance ! La verte Casamance qui, petit à petit, est en train de devenir jaune et qui tend à devenir rouge. Cela veut dire ce que cela veut dire, malgré les efforts. Cela veut dire que vous avez un grand problème parce que vous êtes de la région, qui, la seule, est verte et vous avez malheureusement tout le pays à reverdir ; même si vous n'avez pas l'écologie. Parce que si vous voulez cultiver, il va falloir rendre les sols cultivables, et c'est ça qui vous amène à une certaine harmonie avec les écologistes.

J'ai voulu justement faire ce rapprochement, parce que, au moment où nous parlons, Monsieur le Ministre, il y a un problème crucial à Oussouye où votre Collègue a interdit à nos pauvres paysans de cultiver ! Pourquoi ? Parce que tout simplement ils ont de vieilles pratiques de couper dans les champs avant de remuer le sol. Ils ont fini de débrousser mais, il leur a intimé l'ordre de ne pas mettre du feu. Est-ce qu'il y a une mesure de rechange par rapport à ça ? Parce que quand tu dis à un vieux paysan qui fait cela depuis cent (100) ans et qui a pu protéger ces forêts, ces palmiers, etc. de la même manière, qu'il faut changer de méthode. Cela veut dire qu'on a trouvé une autre solution.

Ils sont au bord de la révolte, jusqu'à hier. J'ai appelé votre Collègue, je lui en ai parlé, malheureusement je crois qu'il n'était pas prêt, car, il m'a dit qu'il allait à Saint-Louis. Je vous interpelle par rapport à ça, parce que je sais que vous allez être interpellé sur ce sujet-là. Et nous sommes à la veille de l'hivernage, si nous n'y sommes pas déjà ! Parce qu'il a déjà commencé à pleuvoir chez nous.

Monsieur le Ministre, je crois que pour l'agriculture sénégalaise comme pour celle de la majeure partie des pays africains- je suis géographe de formation- il faut que les autres pays africains et le Sénégal puissent oser. Et, j'avais vraiment un grand espoir. Ce n'est pas par rapport aux hommes ; votre prédécesseur a fait ce qu'il a pu, vous êtes en train de faire ce que vous pouvez. Mais, je crois que, en regroupant le Ministère de l'Agriculture à celui de l'Équipement Rural, nous avons une option : c'est mécaniser l'agriculture parce que nous avons compris que c'est par là justement qu'il faut passer.

Alors que la majeure partie des grands ouvrages, qui nous valaient certaines productions, sont en train de disparaître : le riz au niveau de

l'Anambé ; heureusement, je crois que la SODAGRI va repartir ! Vous avez vu le barrage d'Afiniam, dont elle a parlé tout à l'heure, le barrage de Guidel, et aujourd'hui, parler de désalinisation sans parler de la reconstruction, de la remise à niveau de ces grands ouvrages serait, à mon avis, une peine perdue.

Je crois que l'exemple du PAPIL, qui a fait un bon travail dans le Sine-Saloum peut aussi nous servir. Je ne dis pas que le PADERCA ne fait rien, mais je crois qu'il y a encore beaucoup d'autres choses à faire. Il faut oser, Monsieur le Ministre ! Et, je sais que vous en avez la volonté, vous en avez la capacité.

Donc, c'est justement à ce niveau que je voulais vraiment vous encourager. Et nous vous remercions pour tout ce que vous êtes en train de faire. Nous sommes avec vous. Mettez les moyens et nous, nous allons voter.

Merci.

MADAME LA PRESIDENTE

Merci, cher Collègue. La parole est à Monsieur le Ministre, pour vingt (20) minutes.

MONSIEUR LE MINISTRE

Merci, Madame le Président.

Je crois donc que je vais utiliser le temps imparti pour un peu poursuivre, mais simplement, parler des recommandations et faire une petite conclusion pour un plaidoyer au niveau de cette auguste assemblée.

Donc, en termes de perspectives, je voudrais simplement dire qu'il s'agira, dans un premier temps, de l'adoption des documents importants qui ont été déjà conçus sur les questions de gestion durable des terres, en général, et la salinisation des terres en particulier. Il s'agit du document du cadre national d'investissement stratégique pour la gestion durable des terres, qui est déjà élaboré et validé techniquement, de manière participative et consensuelle par l'ensemble des acteurs.

Il y a aussi le document de la stratégie nationale de gestion durable des eaux de ruissellement et de lutte contre la salinisation des terres, qui est pilotée par la Direction des bassins de rétention et des lacs artificiels dont le processus de finalisation est à terme.

Ces deux documents devraient faire l'objet d'une validation nationale, et servir de cadre pour une politique de lutte contre la dégradation et la salinisation des terres.

Dans un second temps, il faudra mener quelques actions spécifiques dont la généralisation au niveau national, de l'inventaire et de la cartographie des terres salées, réalisés déjà en 2012 par le PAPIL, en partenariat avec l'Institut National de Pédologie et le Comité de Suivi Ecologique dans les régions de Fatick et de Kaolack, et la généralisation du projet pilote de gestion des terres pour une mise à l'échelle des pratiques de gestion durable des terres ; ce projet pilote est mis en œuvre par l'ISRA, l'ANCAR, l'ASPRODEB et l'INP, sur financement de la Banque mondiale.

Les importants résultats obtenus sont : plus de vingt mille (20 000) hectares, sous gestion durable des terres, avec vingt-deux (22) projets communautaires de lutte contre la dégradation des terres, combinant la mise en œuvre de technologies adaptées et variées, et le renforcement des capacités locales au profit des agriculteurs, des éleveurs, des femmes et des jeunes. Une codification sous forme de convention des bonnes pratiques de gestion durable des terres, l'élaboration et la soumission aux autorités nationales d'un cadre national d'investissement stratégique en gestion durable des terres.

Cela nous incite à mettre à l'échelle les bonnes pratiques de gestion durable des terres. Il s'agit de la récupération et la génération des terres utilisables pour la riziculture, afin d'augmenter le potentiel des terres rizicultivables et accroître la productivité dans les localités ciblées. Le développement de mesures adaptatives et préventives, qui viseront à développer les technologies de l'agriculture bio saline et la saliculture ; c'est-à-dire - c'est pour un peu répondre à la préoccupation de l'Honorable député Mamadou DIOP,- qu'il y a possibilité même de cultiver avec des variétés halotolérantes ou halophiles dans des zones relevant salées.

Le renforcement institutionnel, dont l'objectif principal est de doter de moyens adéquats les institutions en charge de la question de la gestion durable des terres. La mise en place d'un observatoire de la salinisation et de la salinité des terres, le renforcement de la coopération avec les partenaires au développement. De façon plus globale, il s'agira de mettre en œuvre un programme national de restauration et de valorisation des terres dégradées.

Enfin, je voudrais dire que nous sommes tous d'accord que la terre constitue une ressource fondamentale pour le développement économique et social de notre pays, et que la salinisation influe négativement sur les productions agricoles et menace directement la sécurité alimentaire des populations.

Pour y remédier, j'exhorte la Représentation nationale à nous accompagner, par des inscriptions budgétaires fortes et soutenues, et l'instauration d'un Réseau de parlementaires pour la prise en charge de la problématique de la dégradation des terres par vos mandants.

Je voudrais, avant de finir, remercier l'Honorable député pour cette question orale, qui nous a permis de partager avec vous un certain nombre d'informations et remercier tous les Honorables députés présents au niveau de cette auguste Assemblée.

Pratiquement, la plupart des questions sont des contributions, mais, je voudrais simplement dire à l'Honorable député Oulimata MANE, que le Gouvernement travaille à trouver les financements complémentaires pour rendre opérationnel le barrage après les premiers investissements de la Chine. Donc, nous allons rechercher des moyens supplémentaires ou complémentaires pour rendre opérationnel le barrage qui est très important pour toute la Casamance.

Je voudrais aussi préciser à l'Honorable député Mamadou DIOP, que le document du programme de protection et de récupération des terres salées visait plutôt un objectif de désalinisation sur cent mille (100.000) hectares ; c'est ce qui a coûté trente-deux (32) milliards et non un million d'hectares. Mais, ça peut protéger au-delà donc de cent (100) mille hectares. Ça, c'était pour le calcul des coûts. Donc l'objectif, c'est de désaliniser cent (100) milles hectares, mais on peut protéger plus de cent (100) mille hectares.

Le programme de récupération des terres est de l'ordre de 1,5 million d'hectares. Donc en perspective, un cadre national d'investissement stratégique, que je viens de citer tantôt, pour la gestion durable des terres, est déjà élaboré et validé techniquement.

Madame le Président, voici les réponses que je voudrais apporter à ces différentes interpellations. Merci.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Notre collègue Djibo KA dispose de trois (3) minutes, s'il désire reprendre la parole. Non ? C'est bon ? Merci bien, cher Collègue.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre.

-20-

FIN DE LA SEANCE

Chers Collègues, l'ordre du jour étant épuisé, je propose à l'Assemblée de lever la séance et de reprendre nos travaux demain, mercredi 5 juin 2013, à 9 heures 30 minutes, pour examiner les questions orales suivantes :

- question orale posée au Gouvernement par Monsieur le Député Djibo KA et relative au ranch de Dolly ;
- question orale posée au Gouvernement par Monsieur le Député Demba DIOP et relative aux problèmes des phosphates de Matam, de l'or de Sabadola et au non-paiement des industries des 5% fixés par la loi imposée aux sociétés.

Est-ce qu'il y a des observations, chers Collègues ?

Il n'y en a pas.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.